



Est-il possible de déshériter ses enfants?

Par **stpierrette**, le **29/09/2008 à 17:39**

Mon beau père, souhaitant déshériter ses enfants, a donné tout ce qu'il possédait à sa concubine. En a t-il le droit?

Par **Marion2**, le **29/09/2008 à 17:41**

Absolument pas. On en peut pas déshériter ses enfants.

Par **stpierrette**, le **29/09/2008 à 17:50**

Il lui donne tout de son vivant. Ce qui nous inquiète c'est si elle venait à le quitter puisqu'elle est déjà partie avec son amant il y a deux mois, dans ce cas ce serait à nous de subvenir à ses besoins. N'est ce pas?

Par **Marion2**, le **29/09/2008 à 20:32**

Qu'est ce que votre possède ?
Si c'est de l'argent, effectivement, vous n'y pouvez rien
En revanche, s'il s'agit d'un bien immobilier qui lui est propre, c'est autre chose